

## EDITORIAL

## Chez l'ostéopathe

Dr Bl. Bourrit

J'avoue avoir été surpris, à la Chambre médicale du mois de juin, du véritable plébiscite accordé par les délégués aux médecines dites parallèles. Les attestations de formation complémentaires en acupuncture, en homéopathie, en médecine anthroposophe, sont ainsi reconnues officiellement comme des sortes de superspécialités FMH. On m'objectera toutes sortes d'arguments politiques, n'empêche qu'il faut bien appeler cet acte politique une compromission. Ma réticence n'a rien avoir avec l'efficacité thérapeutique. On a prescrit l'aspirine avant d'en avoir compris les mécanismes d'action. Mais c'est une chose de reconnaître une place, au sein des thérapies, à ces médecines parallèles, c'en est une autre de l'ériger en une formation accréditée par la FMH.

L'histoire qui suit est arrivée à un proche ami tout récemment. Vous verrez que qu'on est loin de "l'evidence based medicine", de Cochrane et même de Claude Bernard.

Cet ami a une fille de 15 ans, sportive, qui se plaint chroniquement de douleurs dorsales. Pour avoir la paix, il l'a montrée à un collègue rhumatologue. La radiographie confirme une scoliose, pas assez

importante pour justifier un corset, il recommande donc quelques séances de physiothérapie tout en rassurant la jeune fille. Mais celle-ci n'est pas prête à ajouter du sport au sport, et elle insiste pour aller voir un ostéopathe dont on lui a dit tant de bien!

Le fameux ostéopathe reçoit la jeune fille, et en fin de consultation, le père pour le mettre au courant de son diagnostic. Mon ami apprend, dans l'ordre, que la radiographie est de mauvaise qualité (je peux témoigner qu'elle est issue d'un grand institut connu pour son sérieux), que le dos de sa fille est tout à fait normal, mais que le problème vient d'ailleurs !

Beaucoup de médecins l'ignorent encore, mais ( je le cite) «le lait est fait pour les veaux, et pas pour les humains, qui en consomment beaucoup trop. Nombre d'entre eux l'absorbent mal, et les protéines lactées diffusent dans les muscles les rendant plus denses et plus raides». D'où, (comment n'y avait-il pas pensé plus tôt), des douleurs dorsales ! Pour le cas où la démonstration n'aurait pas été suffisante, il ajoute que lui-même a été «promené» de médecin en médecin jusqu'à ce qu'on découvre enfin ce diagnostic. Depuis son régime, il se portait

comme un charme et diagnostiquait ce mal chez beaucoup de ses clients.



### SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| Editorial   | 1/3  |
| A mon avis  | 3/5  |
| Informations du Conseil                           |      |
| - <i>Cavete Collegae</i>                          | 5    |
| - <i>Cotisation AMG</i>                           | 5    |
| - <i>Echos du Bureau et du Conseil</i>            | 6    |
| - <i>Allocations familiales pour indépendants</i> | 6    |
| - <i>L'AMG sur Internet</i>                       | 6    |
| - <i>Reprise et remise de cabinet</i>             | 7    |
| - <i>Scalpel ou pommade</i>                       | 7    |
| - <i>Mutations</i>                                | 8    |
| - <i>Ouvertures de cabinet</i>                    | 8    |
| - <i>Médecin-conseil</i>                          | 8    |
| - <i>Candidatures</i>                             | 9/10 |
| - <i>Corrections liste des membres</i>            | 11   |
| - <i>Correctif liste des membres</i>              | 11   |
| Informations diverses                             |      |
| - <i>La vie après 80 ans</i>                      | 11   |
| - <i>Piqûre accidentelle de seringue?</i>         |      |
| <i>Les recommandations du groupe sida Genève</i>  | 12   |
| - <i>Communications des HUG</i>                   | 13   |
| A vos agendas                                     | 14   |
| Courrier du lecteur                               | 15   |

Ceux qui ont eu un bébé allergique au lactose le savent: on trouve partout, mais vraiment partout les protéines du lait. Imaginez le désespoir d'une adolescente à qui on refuse, à son petit déjeuner, le chocolat chaud et les tartines de Nutella, ainsi qu'à midi tous les petits plats congelés qu'elle se réchauffe entre deux cours (et si elle décide de manger froid, même le salami, même la pâte de saumon contiennent des protéines lactées).

Mais le père est un scientifique. Il sait que pour montrer l'effet d'un gène, on le supprime, donc il applique la même technique à sa fille.

Et l'adolescente est doublement fâchée contre l'ostéopathe: évidemment parce qu'elle meurt de faim, mais aussi parce qu'il ne lui a pas signé la dispense de gymnastique qu'elle convoitait. C'est peut-être par là qu'il eût fallu commencé, si on avait pratiqué une médecine systémique....■

## A MON AVIS

### Les idées cul-de-sac

La lutte contre l'augmentation des coûts de la santé est mal partie, car ses principes reposent en grande partie sur des préjugés et des généralités inutilisables. A les utiliser, on débouche dans un cul-de-sac. Au lieu d'analyser les phénomènes, on récite des litanies ou on encourage la chasse aux sorcières et aux sorciers. Comment espérer une appréciation réaliste de la situation si on tient déjà les coupables ? Les médecins gagnent trop ! Les assurés consomment trop ! Les caisses-maladies truquent les chiffres ! Les politiques assurent leurs propres intérêts ! Il n'est pas étonnant que, 3 ans après l'introduction de la LAMal, tout le monde reste dans l'incertitude, puisque nous ne disposons d'aucune étude sérieuse pour décrire une réalité dont nous percevons les retombées sous la forme des hausses de cotisations. Observer, chez une patiente ou un patient, un accès de fièvre est une chose, expliquer pourquoi il y a de la fièvre en est une autre.

C'est alors qu'intervient la nouvelle. Le journal «Le Monde» l'a publiée durant l'été. D'après une étude du CREDES (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la Santé), 5 % des assurés sociaux en France sont à l'origine de près de la moitié des dépenses de la Sécurité sociale. (25 % consomment 80 % de ces dépenses.)

Près de 5 % consomment près de 50 % !

Dans son numéro magazine No 3/99, la Caisse maladie CSS, dont chacun connaît le sérieux, nous donne une information remarquable : «La moitié des dépenses environ de la CSS servent à couvrir

les prestations de 5 % des assurés». Près de 5% consomment près 50 %.

Ces données devraient faire l'effet d'une bombe, une bombe faisant exploser les idées cul-de-sac auxquelles se heurtent habituellement les discussions concernant la santé.

#### On n'est pas égaux devant l'égalité

Dans nos démocraties, nous vivons avec l'idéal de l'égalité, ce qui bien sûr nous honore. Mais en terme de maladie ou de destin, l'inégalité est flagrante. Certains meurent jeunes, d'autres meurent âgés. Certains sont handicapés dès la naissance, d'autres ne sont jamais malades. La Parabole des Talents dit la même chose, sous un autre angle.

La LAMal a introduit une égalité homme/femme, jeune/vieux. Il s'agit d'une égalité culturelle face aux cotisations, mais elle n'a pas supprimé l'inégalité naturelle face aux atteintes du mal. «Vous payez tout la même chose, mais vous n'êtes pas atteints de la même manière». Intervient alors le notion de solidarité, censée rééquilibrer le tout : «un pour tous, tous pour un, ». Bravo, une fois encore, mais la solidarité n'a pas rendu la population plus altruiste qu'avant. Nombreux sont ceux qui ne recherchent que leur propre intérêt. En termes crus, la chasse aux bons cas a torpillé l'ancienne Lama; la nouvelle Lamal a aggravé la situation, puisque les jeunes et bons cas passent d'une caisse à l'autre (activement débauchés par la concurrence), alors que les mauvais cas, en trop mauvais état physique et psychologique, n'ont même pas l'idée de changer d'assurance.

En termes de coûts, les inégalités nous sont connues :

- pour «l'Institution commune des assureurs-maladie», les hommes de plus de 70 ans occasionnent en moyenne 6 à 7 fois plus de frais que les hommes en dessous de trente ans.
- les femmes consultent davantage que les hommes et atteignent un plus grand âge.
- ce n'est que vers 55 ans que nous cotisons à la caisse-maladie plus que ce que nous lui versons en cotisations.
- fait essentiel, quel que soit son âge, les derniers heures d'un mourant, le dernier mois de sa vie, sa dernière année coûtent extrêmement cher.

Vous l'aviez certainement noté avec surprise : les enquêtes faites en Suisse montrent de façon répétée que 80 % des gens se considèrent en bonne santé, alors que 10 % s'estiment malades. Nous devons compter, à l'évidence, avec de petits et de grands consommateurs en médecine, à moins de penser que ceux qui se sentent en bonne santé consultent tout autant que ceux qui se sentent malades. (Il est juste de reconnaître que certaines personnes à la fois se disent en bonne santé et consultent fréquemment. A cet égard, il faut différencier l'opinion qu'on a de ce que l'on fait en réalité.)

En matière de santé, il faut donc partir du principe que la population consultante n'est pas du tout homogène. Au contraire, elle est composite. Ce fait joue un rôle



énorme dans l'évaluation des coûts. Une personne âgée vivant 20 ans dans un EMS coûte cher. Mais n'est-ce pas la moindre des choses que de lui procurer soins et confort ?

Si, grosso modo, 5 % de la population consomme près de 50 % de la sécurité sociale, une première question se pose : est-il plus judicieux d'étudier les caractéristiques des gros consommateurs (5%), ou bien d'étudier celles des petits consommateurs (95%) ?

**Tout en sachant que coûter beaucoup est une donnée, non pas un jugement.**

**Coûter beaucoup pour un rhume n'est pas la même chose que coûter beaucoup pour un cancer. En d'autres termes, si une minorité de la population consomme la majorité des dépenses, est-ce du gaspillage ou est-ce nécessaire ?**

Sur le plan démographique, il y aura de plus en plus de personnes âgées, de plus en plus de personnes dépendantes, de plus en plus de personnes soignées pour des affections chroniques et multiples. L'avenir des coûts de la santé est à évaluer d'abord par rapport aux besoins de la population, telle qu'on peut le calculer selon des critères démographiques. Diminuer le nombre de médecins, diminuer

leurs recettes ne changera pas le problème de fond, qu'on préfère ne pas aborder, car il n'offre pas de solution simple, et ne permet pas à la droite d'opter pour le contraire de la gauche, et à la gauche de s'opposer à la droite.

**En réduisant le nombre de pompiers, fera-on diminuer le nombre d'incendies ?**

La litanie, nous la connaissons : «L'offre crée la demande. Il faut diminuer l'offre pour diminuer la demande. Amen.»

L'offre et la demande. Seuls les économistes savent que la formule est incomplète, donc inutilisable.

Si vous avez mal aux dents, il vous faut SAVOIR que les dentistes existent pour aller les consulter.

Si vous êtes expert en chirurgie des enfants, il faut le faire SAVOIR pour que les gens puissent profiter de votre compétence.

La loi de l'offre et de la demande implique une circulation d'informations qui les met en rapport. Un médecin inconnu ne sera jamais consulté, sauf par hasard. Un malade qui s'ignore ne consultera jamais les médecins pratiquant alentours.

La TV fait-elle une émission sur le suicide des jeunes ? Pendant plusieurs semaines, les psychiatres seront sollicités par des parents anxieux. La radio parle-t-elle des mélanomes ? Les dermatologues seront assaillis de questions.

Oui. Il y a beaucoup de médecins. Oui, les gens consultent facilement. Mais il existe aussi une abondante circulation d'informations concernant les maladies, les remèdes, les traitements. N'importe quel éditeur sait que la santé fait vendre. Avec Internet, les informations touchant les progrès de la médecine seront accessibles à tous.

Si on diminuait le nombre de médecins, si on mettait des freins aux consultations, que ferait-on alors de tout ce que les gens SAVENT ? Un médecin ne peut pas ne pas savoir qu'un nouveau médicament prometteur vient d'apparaître sur le marché, à moins de se boucher les oreilles et renoncer à toute formation continue. Un patient ne peut pas ne pas SAVOIR que son voisin s'est fait opéré avec succès de la cataracte et a récupéré sa vision.

Gérer l'information dans le système de santé est un défi pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Le coût de la santé en dépend pour une large mesure. ■

Dr Claude Aubert

## INFORMATIONS DU CONSEIL

### Cavete Collegae

Après notre récent article «Attention: arnaque» concernant les démarches de «Printem SA» visant à vous faire figurer dans l'«Annuaire téléphonique commercial suisse pour l'industrie et l'artisanat», nous attirons votre attention sur une démarche du même acabit développée par une entreprise sise au Liechtenstein et appelée Tour & Travel Guide. Cette entreprise vous propose de vous faire figurer dans le «1er guide européen de la cité».

Nous vous prions de ne pas remplir ce type de formule et de ne pas la renvoyer, au risque de vous voir facturer le montant de Frs. 997.--.

### Attention arnaque !

### Cotisation AMG

**Par décision du 13 septembre 1999, le Conseil de l'AMG a décidé de consentir une réduction de cotisation à tous les membres actifs de l'AMG, au conditions suivantes :**

- vous nous transmettez ou nous confirmez jusqu'au 30 novembre 1999 votre E-mail
- vous nous confirmez jusqu'à la même date que vous acceptez dorénavant que tous les courriers de l'AMG puissent vous être envoyés uniquement par cette voie.
- la réduction de cotisation est de CHF 60.--. Elle ne concerne que les médecins s'acquittant de la pleine cotisation et ceux, à hauteur de CHF 30.--, s'acquittant d'une demi-cotisation.
- Au cas où les renseignements demandés ci-dessus nous sont effectivement transmis avant le 30 novembre, la réduction interviendra dès l'exercice 2000.
- Pour les membres qui nous transmettront ces mêmes indications avant le 30 mai 2000, la réduction de cotisation sera reportée sur la 2<sup>ème</sup> tranche.

### Echos du Bureau et du Conseil

En automne 1998 et jusqu'au printemps de cette année, l'AMG avait organisé à l'intention des Présidents de groupe ainsi des membres du Conseil des modules de formation répartis en deux catégories : d'une part de brèves sensibilisations destinées à ces confrères et concernant ce que l'on peut appeler au sens large «le génie médical» à savoir une instruction sur les principes de base des assurances sociales (AVS, AI, LAMal, LAA) ainsi que sur les réseaux sociaux existant à Genève. La deuxième partie était consacrée plus spécifiquement à la connaissance de l'attitude à adopter devant les médias, de même que des simulations d'interviews radio et télévision.

Devant les appréciations flatteuses données par les confrères qui ont suivi les 11 modules de formation, représentant au total 40 heures, le Conseil de l'AMG a pris la décision suivante:

- Le module de formation assurance-sociale, augmenté de modules concernant l'application du code de déontologie de la FMH, les dispositions relatives au secret professionnel, les assurances privées perte de gains seront dorénavant offertes chaque année, de l'automne au printemps, aux nouveaux installés.
- La deuxième série de modules reprenant la problématique des relations avec les médias sera offerte à nouveau aux Présidents de groupe, aux membres du Conseil et éventuellement élargi aux confrères concernés des autres cantons.

Pour la première partie de ces modules, nous avons fait jusqu'à présent le plein des inscriptions en à peine dix jours et ce sont 30 jeunes médecins installés récemment qui auront l'occasion de suivre ces cours.

Votre Conseil a ainsi la certitude de pouvoir contribuer à une facilitation des diverses démarches du médecin dans le cadre des méandres administratifs qu'implique une pratique médicale à l'heure actuelle.



Le Bureau et le Conseil ont également pris acte de la signature, le vendredi 24 septembre 1999, de la nomenclature des actes médicaux et d'un nombre de points attribué à chacun sous le nom de «TARMED». Cette signature a été le fait des différentes parties négociatrices, à savoir le Concordat des Assureurs-Maladies Suisse (CAMS), la Fédération des Médecins Suisse (FMH), H+ (les Hôpitaux de Suisse) ainsi que la Commission des tarifs médicaux (CTM).

Le Conseil aimerait rappeler à ce sujet deux points importants:

- Chronologiquement, ces accords devront encore être avalisés par la base, à savoir dans un premier temps la Chambre médicale de la FMH ainsi que par l'ensemble du corps médical suisse.
- Dans un deuxième temps des négociations auront lieu aux échelons cantonaux. C'est ce qui ressort en tout cas de la situation actuelle, afin de déterminer entre les partenaires locaux la valeur du point.

Dès le 1er janvier 2000, huit cantons appelés «cantons pilotes» appliqueront d'ores et déjà les principes du TARMED. Genève n'a malheureusement pas été choisi en tant que canton pilote comme aucun autre canton universitaire d'ailleurs.

Des négociations sont cependant en cours sur le plan cantonal afin de pouvoir procéder à des simulations permettant de nous situer plus rapidement face à nos partenaires dans le cadre de l'attribution d'une valeur à chaque point du TARMED.



### Allocations familiales pour indépendants

Le Conseil, en tant que conseil de fondation de la caisse d'allocations familiales des médecins du canton de Genève, a pris la décision de gérer également les allocations familiales dues par les indépendants et a fixé le montant à 1,5 % du revenu déclaré à l'AVS. Ce taux tient compte de diverses projections qui ont été faites et devrait pouvoir être, d'ici deux à trois ans, ramené à un niveau inférieur.



### L'AMG sur Internet

Après plusieurs mois au cours desquels le projet a été, en premier lieu soumis à votre Conseil, accepté par lui, puis a fait l'objet d'appels d'offres auprès de plusieurs entreprises, nous sommes arrivés à terme et le site de l'AMG est fonctionnel depuis le 1er octobre 1999.

Il peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.amge.ch>

Pour l'anecdote, on retiendra que le sigle «amg» seul n'a pas été possible dans la mesure où le domaine était déjà réservé et ce, pour l'Association des Marionnettes de Genève.

Par rapport aux médecins désireux de figurer sur un site ou de créer le leur, de nombreuses interventions sont parvenues au secrétariat afin que celui-ci édite des directives précises.

Il sied de rappeler ici que de telles directives ont été rédigées par le Secrétaire général adjoint de la FMH, Monsieur Hans Peter Kuhn, dans le No 37 du 15-09-99 du Bulletin des Médecins Suisses aux pages 2225 et suivantes. Cet article peut également être obtenu auprès du secrétariat et figurera également sur le site Internet prochainement. L'avis de droit est un simple rappel d'une part du Code de déontologie de la FMH et de ses articles 20 et 21 et d'autre part, des "Directives pour l'information et la publicité" qui sont une annexe du code de déontologie.

Partant du principe que ces deux pages et demi d'avis sont extrêmement fouillées et précises, nous estimons qu'elles constituent la référence pour tout médecin souhaitant figurer sur Internet ou créer son propre site.



## Reprise et remise de cabinet

Comme vous le savez jusqu'à présent, dans le cadre de la remise d'un cabinet à un confrère, la Commission de déontologie et de conciliation interdisait la remise, moyennant contrepartie financière, de la patientèle. Compte tenu de l'évolution de la situation et suivant en cela les recommandations de la Commission de déontologie et de conciliation, votre Conseil a décidé de modifier la pratique appliquée en la matière.

Dans le cadre de la remise d'un cabinet, on distinguera entre la valeur matérielle (mobilier, appareils par exemple) et immatérielle que représente la patientèle.

Afin d'estimer la valeur de cette patientèle, il est impératif de pouvoir se baser sur des chiffres réels à savoir en particulier le chiffre d'affaires réalisé par le médecin remettant durant les quatre ou cinq dernières années de l'activité de son cabinet.

Sur cette base, les partenaires établiront une moyenne et fixeront le pourcentage représentant la valeur de la patientèle.

Afin de respecter le libre choix du médecin reconnu au patient, le médecin remettant informera sa patientèle du nom de son successeur en proposant le cas échéant les noms d'autres confrères.

Conformément aux dispositions légales, le médecin remettant, respectivement le reprenant, feront le nécessaire pour envoyer le dossier médical du patient concerné au nouveau médecin traitant.

Il faut rappeler dans ce cadre que "FMH-services" est à la disposition des membres pour effectuer des évaluations au moment de la reprise d'un cabinet et que le secrétariat de l'AMG se tient également à votre disposition.



## Scalpel ou pommade



La presse dominicale du 26 septembre 1999, nous a appris que les partenaires suisses (FMH, H+, CAMS et CTM) avaient signé un accord sur la nomenclature fédérale des actes médicaux et le nombre de points qui leur était attribué, sous le nom de TARMED.

Que va-t-il se passer maintenant ? Projets pilotes, votation de la base et négociations de la valeur du point par canton..., bref de belles bagarres en perspectives et un an 2000 touffu et agité !

Les adeptes du «consensus mou» et les politiques hésitants nous ont donné l'exemple: pour une entrée dans le 3ème millénaire calme et quiète, et pour un résultat nul, une idée géniale: on appelle Hayek !



Les lecteurs de nos journaux ont appris que Monsieur Segond veut améliorer l'organisation des soins palliatifs à Genève (un bon point) et qu'il a affirmé le rôle prééminent des médecins traitants auprès de leurs malades en fin de vie. Et c'est bien l'une des conclusions du rapport de la commission présidée par le Pr Rougemont (deux bons points).

... mais pourquoi laisser croire ces mêmes lecteurs qu'une douzaine de médecins seulement, parmi les membres de l'AMG s'y intéressent (un bon point perdu)! Cette insinuation fait fi de l'accompagnement généreux et discret assuré par la plupart des 1300 médecins du Canton au chevet de leurs patients les plus malades. Et pourquoi oublier que ce petit groupe de médecins s'est présenté explicitement comme informel, non exhaustif, largement ouvert à chaque médecin intéressé et en cours de reconnaissance seulement (deux points perdus).



Visana a émaillé récemment les quotidiens d'un petit pavé publicitaire dont l'humour se rapproche beaucoup des blagues belges.

En effet, Visana ne déplore-t-elle dans cette publicité que de nombreux assurés lui aient tourné le dos. Visana veut certainement pas parler ici de ceux qu'elle a purement et simplement virés en se retirant de pratiquement tous les cantons romands.

Plus loin, Visana affirme sans sourciller qu'elle restera «un partenaire solide pour ses preneurs d'assurance» et qu'elle maintiendra «sa politique de la vérité des coûts dans la santé publique». Le penser est une chose, le dire en est une autre mais l'écrire sans aucun complexe et le distribuer dans les cantons mêmes que l'on vient de quitter procède de la méthode Coué ou de l'inconscience.

**IMPRESSUM:** La LETTRE de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) - Paraît 11 fois par an  
Case postale 665 - 12 rue Micheli-du Crest - 1211 Genève 4 - Tél. (022) 708 00 21 - Fax (022) 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

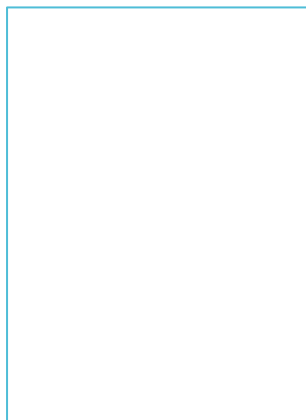
Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène.

Les articles publiés dans la "Lettre de l'AMG" n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

## Mutations

### Nouveau membre

Le Dr Alain RINGGER est membre depuis le 10 septembre 1999.



### Membres passifs

Pr Félix KRAUER  
Dr Georges LOCHER

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr George CHANAL, décédé le 19 septembre 1999.

## Ouvertures de cabinet

Monsieur le docteur  
**Bertrand CRAMER**

Rue Charles Bonnet 10  
1206 Genève  
Tél.prof.: 347 80 62  
Fax: 347 80 62  
S/r-vs sauf samedi  
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Monsieur le docteur  
**David JAKUBEC**

Rue du Conseil-Général 6  
1205 Genève  
Tél.prof.: 328 40 90  
Tél. privé: 347 68 58  
Fax: 328 40 91  
S/r-vs sauf samedi  
Langues parlées: a. an.  
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Monsieur le docteur  
**Roland EISELE**

Chemin Malombré 5  
1206 Genève  
Tél.prof.: 789 01 56  
Tél. privé: 320 04 25  
S/r-vs  
Langues parlées: an  
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Monsieur le docteur  
**Alain RINGGER**

Rue de Beaumont 11  
1206 Genève  
Tél.prof.: 346 07 34  
Tél. privé: 349 75 90  
Fax: 349 75 90  
S/r-vs sauf jeudi  
Psychiatrie et psychothérapie

## Médecin-Conseil

Résidence Les Jardins de Choulex

Dr Christophe ANDREY

## Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent la notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

**Pour des raisons de gains de place, nous sommes contraints de diminuer la surface réservée aux curriculum vitae. Les confrères intéressés peuvent consulter ceux-ci auprès du secrétariat de l'AMG.**

### A titre indépendant

Mme Dr **Anne ACHARD-GUENAT**,  
Originnaire du Jura et Genève, 1963

Adresse prof.: r. Albert-Gos 5, 1206  
Domicile privé: ch. des Tournis 4, 1222  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en médecine interne au CESCO, en psychiatrie adulte à la Clinique Belle-Idée et à la Consultation Jonction, puis en psychiatrie infantile à la Guidance Infantile.*

Diplôme fédéral: 1990  
Docteur en médecine: 1998  
Droit de pratique: 1999  
FMH en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

Dr **A. Filippo ADAMINI**,  
Originnaire d'Italie et Genève, 1967

Adresse prof.: Groupe Médical d'Onex, rte d'Onex 3, 1213  
Domicile privé: ch. de Sur-Beauvent 50, 1233  
Etudes en médecine: Genève

*Sa formation est dirigée vers la pédiatrie, avec deux ans de chirurgie pédiatrique suivis de quatre ans et demi de pédiatrie répartis entre Genève et Lausanne.*

Diplôme fédéral: 1992  
Droit de pratique: 1994

Mme Dr **Pia BENEDET**,  
Originnaire de Berne, 1958

Adresse prof.: r. Voltaire 16, 1202  
Domicile privé: av. Devin-du-Village 6, 1203  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en angiologie, néphrologie, médecine interne (investigations ambulatoires) pneumologie aux HUG, gériatrie à l'Hôpital de Loëx, psychiatrie gériatrique, psychiatrie adulte, psychiatrie infantile aux IUPG.*

Diplôme fédéral: 1985  
Docteur en médecine: 1987  
Droit de pratique: 1999  
FMH en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

Dr **Christophe HEGI**

Originnaire de Lucerne et Genève, 1962

Adresse prof.: ch. Moïse-Duboule 55, 1209  
Domicile privé: rte de Jussy 16A, 1226  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en médecine interne, chirurgie orthopédique à l'Hôpital St-Loup/Orbe (VD), pédiatrie, chef de clinique adjoint, endocrinologie-pédiatrique, chef de clinique adjoint, à l'Hôpital des Enfants. Médecin pédiatre chargé de cours de réanimation de base au personnel infirmier de pédiatrie. Chargé des cours tutoriaux et séminaires pour étudiants à la Faculté de Médecine.*

Diplôme fédéral: 1991  
Docteur en médecine: 1996  
Droit de pratique: 1999  
FMH en pédiatrie

Mme Dr **Marie-Pascale PACCOLAT**,  
Originnaire du valais, 1956

Adresse prof.: r. Benjamin-Franklin 2, 1201  
Domicile privé: r. des bains 43, 1205  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en pédiatrie, Hôpital des Enfants, recherche expérimentale à l'Ecole polytechnique de Zurich, pharmacologie, recherche fondamentale à Lausanne, psychiatrie adulte aux IUPG, cheffe de clinique adjointe, Service Medico-pédagogique, consultation pour adolescents, cheffe de clinique adjoint.*

Diplôme fédéral: 1981  
Docteur en médecine: 1982  
Droit de pratique: 1998  
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Dr **Eduardo PUCH**,  
Originnaire de Berne et Cordoba (Argentine), 1955

Adresse prof.: r. Jacques-Necker 17, 1201  
Domicile privé: av. Adrien Jeandin 10, BP 159, 1226  
Etudes en médecine: Cordoba (Argentine) et Genève

*Maîtrise en santé publique en Belgique, Médecin-assistant en infectiologie à l'Hôpital Rawson, Cordoba. Médecin-chef de l'Hôpital Ad Lucem de Bandjoun, Cameroun. Chef du programme de santé de la Coopération suisse au Bénin de 1989 à 1992. 5 ans comme médecin-assistant dans différents services de psychiatrie aux HUG. Depuis 1997, médecin-assistant au Service Médico-Pédagogique.*

Diplôme de médecin: 1982 (Argentine)  
Diplôme fédéral: 1999  
Droit de pratique: 1999

PUBLICITÉ

Des Souris & Des Hommes  
www.souris.ch  
Fr. 320.-  
La liste officielle des membres AMG sur votre ordinateur  
Tel. 028 86 10  
Fax 028 86 11

Mme Dr **Sylvia QUAYZIN HOOTON**,  
Originaire de Suisse, 1962

Adresse prof.: rue de Genève 6, 1225  
Domicile privé: ch. des Prés-Courbes 8, 1226  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en psychiatrie à Belle-Idée, Consultation Jonction, Consultation Jonction Ouest, dès 1991, cheffe de clinique adjointe.*

Diplôme fédéral: 1998  
Droit de pratique: 1999



Mme Dr **Ariane SAUDAN-KISTER**,  
Originaire de Suisse, 1959

Adresse prof.: rte de Pré-Bois 20, 1215 Ge 15  
Domicile privé: r. Cavour 9, 1203  
Etudes en médecine: Genève

*Formation de médecine interne à Genève et en Belgique. Une année d'orthopédie à Genève. Formation de rhumatologie à Genève, en tant qu'assistant puis chef de clinique, ainsi que 2,5 ans à Sydney (Australie).*

Diplôme fédéral: 1986  
Docteur en médecine: 1994  
Droit de pratique: 1988  
FMH en médecine interne, spéc. rhumatologie



Mme Dr **Assya TODOROV**,  
Originaire de Suisse, 1966

Adresse prof.: ch. de la Planta 55, 1223  
Domicile privé: r. de Genève 98, 1226  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en chirurgie pédiatrique à l'Hôpital des enfants, psychiatrie gériatrique, psychiatrie adulte, psychiatrique de liaison à Belle-Idée, Consultation des Pâquis, CTB Secteur Est, HUG.*

Diplôme fédéral: 1992  
Droit de pratique: 1999



Dr **Jean-Marie WENGER**,  
Originaire de Rüschegg (BE), 1958

Adresse prof.: r. Alfred-Vincent, 1201  
Domicile privé: rte de la Capite 148, 1223  
Etudes en médecine: Genève

*A effectué ses stages en anatomie-pathologie aux HUG, Chirurgie générale, Hôpital Fleurier (NE), chirurgie expérimentale, chirurgie digestive, soins intensifs de chirurgie, chirurgie cardiovasculaire, neurochirurgie, chirurgie pédiatrique, orthopédie aux HUG, au CHUV, au Kantonspital St-Gall, Hôpital de Portales, Hôpital St-Luc.*

Diplôme fédéral: 1984  
Docteur en médecine: 1985  
Droit de pratique: 1984  
FMH en gynécologie et obstétrique



## • Corrections à apporter dans la liste des membres •

**BARBEY Christine Mme**  
Tél.privé: 059 450 84 02 20  
Répondeur: oui  
S/r-vs sauf jeudi après-midi

**BLOCH Antoine**  
Tél. 719 62 20  
Fax: 719 63 35

**BOGGIO Pierre**  
Tél. privé: 342 10 51

**BUFFAT Juliette Mme**  
Boulevard de la Tour 4  
1205 Genève  
Fax: 328 07 83

**CLEMENCON Suzanne Mme**  
Avenue du Gros-Chêne 35  
1213 Onex  
Tél.prof.: 793 55 90  
Fax: 793 55 91  
FMH en médecine interne

**EL-GOWHARI Gihane Mme**  
Tél. prof.: 719 74 00  
Fax: 719 04 01

**FARQUET Micheline Mme**  
Fax: 329 63 71

**HILLION Christophe**  
Tél. privé: 312 01 15

**HUBER-SAUTEUR Evelyne Mme**  
Fax: 879 50 63

**ISELIN Christophe**  
Tél. 372 79 52

**KUNZ Edward**  
Tél. prof.: 950 93 80

**LAGNAUX Anne Mme**  
Avenue du Bois-de-la-Chapelle 19  
1213 Onex  
Tél. prof.: 792 83 66  
Fax: 793 70 40

**LAGNAUX Yvan**  
Avenue du Bois-de-la-Chapelle 19  
1213 Onex  
Tél.prof.: 792 83 89  
Fax: 793 70 40

**LALICATA GISSELBAEK Marianna**  
Tél. privé: 740 37 07

**LOSEY Martine Mme**  
Tél. privé: 300 34 06

**MEYER Jean-Marc**  
Clinique des Grangettes  
Chemin des Grangettes  
1224 Chêne-Bougeries  
Tél.: 0878 878 298 ou 305 06 10  
Fax: 305 06 14

**NEESER Marie Mme**  
Tél. prof.: 879 50 28

**PAWLAK Claus**  
Fax: 349 33 26

**REGARD Liliane Mme**  
Centre Médical du Léman  
Rue Alfred-Vincent 17  
1201 Genève  
Tél. 716 06 60  
Fax: 716 06 61

**REVERDIN Nicolas**  
Tél. privé: 784 20 44

**RHEINER Philippe**  
Tél. prof.: 719 61 44  
Fax: 719 61 45

**SOULIER-LAUPER Mirella Mme**  
Tél.prof.: 879 50 38

**SOULIER-PARMEGIANNI Lucilla**  
Tél. prof.: 719 62 62  
Fax: 719 63 34

**VETSCH Walter**  
Tél. privé: 346 11 41

### • Correctif liste des membres de l'AMG

Nous vous annonçons d'ores et déjà qu'un correctif de la liste des membres de l'AMG sortira au mois de janvier 2000. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer tout changement éventuel jusqu'au 1er décembre 1999. Par avance, merci.

## • INFORMATIONS DIVERSES

### • La vie après 80 ans

La vie après 80 ans: situations et trajectoires de santé d'une cohorte d'octogénaires pendant 30 mois (1994-1996.)

Le centre interfacultaire de gérontologie (professeur C. Lalive d'Epinaay) a conduit récemment une étude sur les trajectoires de vie dans le grand âge, qui décrit «la vie après 80 ans».

Cette étude, récemment présentée à la presse vient d'être publiée dans les «Cahiers de l'action sociale et de la santé».

Au cas où vous souhaiteriez en commander, vous pouvez vous les procurer auprès de la direction générale de l'action sociale, avenue Beau-Séjour 24, 1206 Genève, tél. 839 98 00 (prix de vente: Frs. 20.--).

## Piqûre accidentelle de seringue ? Les recommandations du groupe sida Genève

Comme vous l'aurez vu dans les médias, la question des piqûres accidentelles avec des seringues usagées revient malheureusement dans l'actualité genevoise. Plusieurs personnes -dont des enfants- se sont malencontreusement piquées ces derniers mois. Sans être nouveau, l'augmentation de ce type d'accident nous amène à réagir. Différents partenaires ont été approchés pour informer au mieux les personnes qui pourraient se trouver dans une situation d'être piquées accidentellement ou de venir en aide à une telle personne -parents, enseignants, etc.- étant entendu que nous n'abordons pas ici la question des accidents en milieu hospitalier ou médical.

Considérant que ces personnes peuvent se tourner vers un médecin et sur la base d'un témoignage préoccupant survenu cet été (information erronée donnée dans un cabinet), le Groupe sida Genève s'est tourné vers l'AMG pour pouvoir diffuser l'information qui suit.

Une piqûre de seringue représente un risque de transmission de certaines maladies qu'elle fait encourir: VIH, hépatites voire tétanos. Si le risque est heureusement épidémiologiquement faible (p.ex. pas de cas connu en Suisse de transmission de VIH par piqûre accidentelle hors milieu médical) il n'en reste pas moins que certains risques existent et qu'une information claire est importante.

Sur la base de notre expérience dans la réduction de risques liés à la consommation de drogues -dont notre Bus Itinérant de Prévention Sida (BIPS) est une illustration visible- nous avons élaboré quelques procédures en cas d'accident avec des seringues:

- rincer avec un produit désinfectant approprié,
- tenter de faire saigner l'endroit de la piqûre sans pour autant presser le point de piqûre),
- penser à garder la seringue dans un emballage approprié -et sûr!- afin de permettre une analyse future,
- Si l'utilisateur de la seringue est connu, lui demander s'il connaît ses statuts sérologiques (VIH et VCB) respectivement s'il accepte de faire les tests nécessaires.

**Une consultation auprès d'un médecin doit avoir lieu immédiatement**, tant pour la question d'une éventuelle vaccination (hépatite B, tétanos) que d'une prophylaxie post-exposition au VIH (dite PEP). Pour cette dernière, si les preuves scientifiques sont encore assez modestes quant à l'efficacité réelle, il semble que le délai entre le moment de la piqûre et le début d'une PEP est déterminant: au-delà de 24H l'effet diminue (officiellement le délai doit être inférieur à 72H). Une évaluation du risque est faite qui déterminera la nécessité de débiter une PEP ou non. Une lettre du Dr. Blaise Martin, Médecin cantonal cosignée par le Prof. B. Hirschel de la Division des maladies infectieuses et datée du 23 juin a été envoyée à l'ensemble des médecins du canton de Genève (tél. 839 98 90) à ce sujet. Nous y renvoyons pour les détails quant à une évaluation du risque. Numéro utile: HUG: 372 33 11, bip 858-444 et 079 200 78 86 pour le week-end.

Il est important de pouvoir parler avec la personne piquée ou de ses proches afin qu'elles puissent expliciter leurs angoisses. Se contenter de dire qu'il n'y a «pas de risque en principe» ou que «c'est trop tard pour agir» est peut être épidémiologiquement correct mais psychologiquement ... délicat. La charge émotionnelle est souvent forte et des risques mêmes «théoriques» sont difficiles à gérer pour la personne piquée ou ses proches. Dans cette situation, une information claire et l'adoption de comportements adéquats peut, à défaut d'éliminer les risques, tout au moins les appréhender avec davantage de sérénité.

Finalement, si nous insistons ici sur une partie très limitée de la problématique de l'usage de drogues par voie d'injection -les seringues usagées qui traînent- il va sans dire que pour le Groupe sida Genève, **seule une approche globale plaçant le consommateur au centre des préoccupations** permettra de trouver une solution pragmatique et globale. Les conditions d'injection sont ainsi actuellement un problème à Genève qu'il convient d'aborder sereinement mais franchement. Et rapidement.

Florian Hübner  
Secrétaire Général du Groupe sida Genève  
(gsg@hivnet.ch - 022-700 15 00)

***N'oubliez pas ce que l'AMG peut faire pour vous***

**MEDECINS URGENCES à DOMICILE**

**tél. 322 20 20**

## Communications des HUG

**Création d'une unité de psychiatrie adulte à l'Hôpital Cantonal**

Adoptée en 1994, la réorganisation des soins psychiatriques à Genève prévoyait la création, à l'Hôpital Cantonal, de deux unités de court séjour afin d'élargir le champ de la psychiatrie à l'hôpital général. Ce projet est devenu une réalité avec l'ouverture, le 11 octobre, d'une unité de psychiatrie hospitalière adulte (UPHA-HC).

Situées au 5ème étage du bâtiment des lits, les unités DL et EL **prennent en charge des troubles psychiatriques chez des patients avec une comorbidité somatique**. Elles comptent 16 lits et sont placées sous la responsabilité du Dr Ariel Eytan, médecin associé. La prise en charge des patients, accueillis en entrée volontaire, est pluridisciplinaire: médecins, infirmières, psychologue et assistant social. Pour connaître les modalités d'admission, s'adresser au secrétariat de l'UPHA-HC: Tél. 022 372 48 90 - Fax 372 44 99.

La création de cette unité n'est pas la seule modification apportée, cet automne, au dispositif du département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève. Les cliniques de psychiatrie adulte disposent également de deux unités rénovées «Alizé» et «Mistral», remplaçant notamment l'unité «Platanes», ce qui augmente légèrement la capacité d'accueil.

**Réorganisation de la psychiatrie gériatrique**

Quant à la clinique de psychiatrie gériatrique, elle poursuit le développement de programmes hospitaliers par pathologies. Les admissions se déroulent aux «Champs», bâtiment qui comprend aussi trois autres unités dédiées au travail de post-crise de patients âgés avec pathologies dépressives, anxieuses et psychotiques. Aux «Alpes» se trouvent deux unités Alzheimer consacrées à l'évaluation et à la prise en soins des troubles démentiels. Aux «Chênes» sont situées trois unités de réhabilitation comportementale et sociale de patients déments présentant des problèmes majeurs d'adaptation à l'extérieur.

Placée sous l'autorité du Pr Pandelis Giannakopoulos, cette clinique a aussi transformé le fonctionnement de son hôpital de jour qui devient un centre thérapeutique de jour. Ouvert au lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, ce centre a pour objectif la réhabilitation de patients âgés souffrant de maladies psychiatriques évolutives. Il utilise une approche groupale pour favoriser le maintien et l'acquisition d'habiletés sociales et relationnelles. Les groupes sont orientés autour de quatre axes: la mobilisation corporelle, l'adaptation sociale, la gestion des émotions, la réafférentation. Pour obtenir toute information sur le fonctionnement du centre thérapeutique de jour: tél. 022 305 51 36.

**Les Hôpitaux universitaires prêts pour l'an 2000**

Depuis 1996, les Hôpitaux Universitaires de Genève se préparent à affronter le bug de l'an 2000 sur le plan de l'informatique médicale, de l'informatique de gestion, des équipements biomédicaux, des installations et équipements techniques non médicaux. Concrètement le travail s'est déroulé en plusieurs phases: de l'inventaire complet des équipements concernés à la définition des risques majeurs liés à la survie ou à la réanimation des patients en passant par la demande de certification aux fournisseurs, les tests des installations, la mise à jour ou les achats de nouveaux équipements.

Depuis mai 1998, un comité de pilotage s'assure que toutes les dispositions sont prises en prévision du passage à l'an 2000 et coordonne l'ensemble des actions menées. Une cellule de crise a été constituée pour gérer, le 31 décembre, les problèmes qui se poseraient au moment du passage effectif au nouveau millénaire. D'ores et déjà cette équipe a dressé, pour chaque domaine, un inventaire des perturbations majeures qui pourraient survenir le jour J à l'heure H, nonobstant les garanties obtenues et les tests effectués, et les mesures immédiates à prendre. Par exemple la remise en route d'anciens équipements mécaniques vérifiés et contrôlés ou le transfert d'examen ou d'analyses.

En cas d'afflux de patients, dû à des problèmes rencontrés dans un autre établissement, le plan Hôpital Catastrophe (HOCA) sera déclenché comme lors de la survenue d'une catastrophe naturelle, ferroviaire ou aérienne. Ce qui permettra aux HUG de mobiliser rapidement des moyens supplémentaires et d'assurer leur rôle de service public.

Mme Agnès Reffet  
Service de communication  
c/o Belle-Ideé

**La lettre de l'AMG**

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Prochaine parution

30 novembre 1999

Dernier délai rédactionnel

8 novembre 1999



**lundi 1, 8, 15, 22, 29 nov.**

11h30 - 12h30

Division des Maladies Infectieuses - Hôpital universitaire de Genève  
Séminaires d'automne 1999 "Recherche et Information" (salle 3-776)  
*La participation au séminaire donne droit à 1 unité de formation continue.*

**mardi 2, 9, 16, 23, 30 nov.**

10h00 - 12h00

Colloque de la Division des Maladies Infectieuses  
"Présentation des cas cliniques " (10h00-11h00)  
"Colloque HIV" (11h15 - 12h00)  
Bât. d'appui, Aile Jura, salle 3-776

**mercredi 3, 10, 17, 24 nov.**

8h00 - 9h00

Colloques médicaux - Département de gériatrie - Hôpital de Gériatrie (Amphithéâtre J.-P. Junod)  
*Les colloques médicaux correspondent à 1 unité de formation continue par heure.*

**mercredi 3, 10, 17, 24 nov.**

12h30 - 13h30

Colloques du mercredi - Hôpital de la Tour  
Salle de Conférence de l'Hôpital de la Tour  
*Colloques reconnus par la formation continue*

**Jeudi 4 nov.**

12h30-13h30

Rencontre pour tous les collègues intéressés par les soins palliatifs.  
La rencontre aura lieu dans les locaux de SOS Pharmaciens (rue des Cordiers 4, 1207 Genève)  
Thème: Asthénie, Anémie, Cachexie.  
Possibilité pour les personnes intéressées de prolonger la séance d'une heure.

**jeudi 4 nov.**

14h00 - 18h00

Formation continue 1999 des Départements de pédiatrie de Genève et Lausanne. "Présentation cliniques de Lausanne et Genève" Lieu: CHUV

**lundi 8 au vendredi 12 nov.**

Cours de formation en radioprotection et en technique radiologique destinés aux médecins non radiologues  
Renseignements: Institut de Radiophysique Appliquée - Centre Universitaire - 1015 Lausanne - Tél. 021 693 31 65 - Fax: 021 693 24 99

**vendredi 12 nov.**

8h00

Division des Maladies Infectieuses - Hôpital universitaire de Genève  
Séminaires d'automne 1999 "Recherche et Information" (salle Opera)  
*La participation au séminaire donne droit à 1 unité de formation continue.*

**jeudi 18 nov.**

8h15-15h40

13ème journée de la ligue pulmonaire genevoise  
Hôtel Forum Park (Avenue Louis Casaï 75-77 - 1216 Genève)  
Thème: TABAC: le défi du siècle prochain !  
Pour tout renseignement: Secrétariat de la Ligue Pulmonaire Genevoise - Place des Philosophes 10 - 1205 Genève -Tél. 322 13 32(ligne directe de 9.00 à 12.00) - Fax: 322 13 39

**vendredi 23 nov.**

9h15-10h00

Formation continue 1999 des Départements de pédiatrie de Genève et Lausanne. "Présentation cliniques de Lausanne et Genève" Lieu: HCUG

**lundi 29 nov.**

dès 19h00

**ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'AMG**  
Auditoire Marcel Jenny.

**FORMATION CONTINUE AMG/SMG**

Rappelons que l'AMG a décidé de déléguer à la Société Médicale de Genève le mandat d'organiser toute action de formation et de leur attribuer les unités de formation continue.

**jeudi 4 nov.**

14h00-18h00

"4ème Journée Vaud-Genève de Diabétologie". Informations et organisation: Servier (Suisse) SA Tél. 785 14 80-Fax: 785 14 82  
*Colloque crédité de 3 unités de formation.*

**jeudi 11 nov.**

14h00-17h30

"L'importance de la norme dans la pratique médicale quotidienne"  
Renseignements: Institut d'Hormonologie - Tél. 704 07 61  
*Colloque crédité de 3 unités de formation.*

**jeudi 18 nov.**

16h00-18h00

"Prévention et prise en charge du pied diabétique, recommandations pratiques"  
Renseignements: Dr Bettina Peter-Riesch - Tél. 752 65 42  
*Colloque crédité de 2 unités de formation.*

**jeudi 25 nov.**

13h30-17h45

"Symposium sur l'insuffisance cardiaque" Lieu: Beausobre, Av. de Vertou 2, Morges. Renseignements: Pr P. Delafontaine, tél. 372 71 91  
*Colloque crédité de 2 unités de formation.*



Prise de position concernant l'avant-projet de loi sur la clause du besoin en matière d'équipements médicaux lourds

*Nous publions ci-après la position de l'Association Forum Santé concernant la clause du besoin en matière d'équipements médicaux lourds. Cette publication dans cette rubrique, alors même que l'AMG est opposée à cette clause du besoin, a pour but d'informer le plus largement possible nos lecteurs et de contribuer ainsi à susciter un débat démocratique.*

Précisons d'emblée que le Forum Santé a toujours été convaincu que *le contrôle de l'évolution des coûts du système de santé passe inévitablement par le contrôle du volume des prestations.* L'introduction d'une clause du besoin en matière d'équipements médicaux lourds est une des mesures permettant un contrôle du volume des prestations.

En effet, aussi bien des études internationales comme celles de Gilliland et de Domenighetti pour la Suisse ont montré que la consommation médicale est très fortement influencée par l'offre médicale et plus particulièrement par l'offre médicale ambulatoire. Certes, la médecine ambulatoire privée n'intervient qu'à raison de 20% dans les dépenses totales des coûts du système de soins. Cependant, compte tenu du fait que la médecine ambulatoire est le pivot central du système de santé, les décisions prises par les médecins privés sont responsables d'environ 2/3 des dépenses totales.

Le problème est particulièrement aigu à Genève, le canton avec la plus forte densité médicale en Suisse et avec les cotisations aux caisses-maladie les plus élevées. Si les frais d'hospitalisation à la charge des caisses-maladie se trouvent dans la moyenne suisse (le subventionnement des hôpitaux publics est plus important à Genève que dans les autres cantons suisses), les frais médicaux ambulatoires moyens par assuré s'élèvent à 1500 francs (1000 francs pour la moyenne Suisse), les frais pharmaceutiques à 800 francs (500 francs pour la Suisse) et les frais de laboratoire à 350 francs (200 francs pour la Suisse). Rappelons aussi que la densité médicale a fortement progressé pendant les 15 dernières années; en 1985, il y avait environ 759 médecins installés, aujourd'hui leur nombre s'élève à 1500. Est-ce que la qualité des soins s'est améliorée dans la même proportion ?

Ces considérations générales étant faites, la limitation des installations radiologiques lourdes n'aura probablement qu'une influence marginale sur l'évolution des coûts du système de santé et des cotisations aux caisses-maladie. En effet, les dépenses totales du système de santé genevois s'élèvent à environ 2 milliards de francs dont 900 millions sont pris en charge par les caisses-maladie. Selon les statistiques de la Fédération genevoise des assureurs-maladie, les frais de la médecine ambulatoire privée s'élevaient en 1997 à 415 millions et ceux des prestations radiologiques à 11 millions, dont moins d'un tiers est consacré aux prestations radiologiques nécessitant des équipements lourds. Le projet de loi susmentionnée concerne donc des prestations dont le montant ne dépasse actuellement pas les 5 millions de francs; ce montant représente quelque pour mille des dépenses totales du système de santé genevois et environ un demi pourcent des dépenses des caisses-maladie. On ne peut évidemment exclure l'éventualité que les dépenses radiologiques nécessitant de telles installations vont augmenter dans les années à venir.

Malgré l'efficacité économique marginale, nous soutenons l'intervention dans ce domaine car il s'agit de la première mesure légale pour limiter la liberté de commerce au profit de la limitation des coûts du système de santé. Il s'agit donc d'un changement hautement significatif sur le plan législatif.

Notre acceptation est cependant soumise aux conditions que:

- Cette limitation de l'offre n'accentue pas la discrimination et qu'elle ne préterite pas certaines couches de la population, comme, par exemple, la population âgée;
- Ce projet s'insère dans une politique de rationalisation - tant du secteur privé que public -, une démarche qui est à différencier d'une politique de rationnement que nous combattons.

Enfin, tout en appuyant cet avant-projet de loi, nous serions intéressés de savoir:

- Quel est le nombre d'installations radiologiques concernées par année ?
- Quelle sera la répercussion de cette mesure sur l'emploi ?
- Quels sont les critères que le DASS envisage d'utiliser pour autoriser, voire refuser le renouvellement et l'installation de nouveaux équipements ?
- Par quel moyen le DASS envisage-t-il de garantir l'avance de la supériorité technologique du secteur public sur le secteur privé pour garantir des conditions optimales en matière de formation et de recherche ?

*Acceptée par l'Assemblée Générale du Forum Santé du 9-06-1999*

*NdlR: L'AMG s'est opposée à la clause du besoin essentiellement pour une question de principe et en tenant compte des points suivants:*

- *Les économies réalisées, comme le reconnaît d'ailleurs Forum Santé, sont dérisoires.*
- *Le fait de laisser décider par une commission purement étatique de l'auto-risation ou non d'acheter des appareils médicaux est dangereux, aléatoire, peu efficace et absolument non crédible.*
- *Une telle situation fait purement et simplement une croix sur tout développement technologique et scientifique potentiel dans un domaine bien précis.*
- *Nous rappellerons que le projet de loi du Conseil d'Etat, comme ceux d'ailleurs déposés par les Verts et l'Alliance de Gauche sont mal rédigés, peu convaincants. A ce titre, on rappellera que le Conseil d'Etat dans son exposé des motifs estime qu'il y a trop de scanners à Genève mais avoue quelques lignes plus loin être incapable d'en déterminer le nombre exact.*
- *Enfin, il est à notre avis évident qu'une clause de besoin de ce type est contraire au droit fédéral.*

J.M.G.

